

**PV de la réunion du Conseil de Zone**

20/10/2023

**Présents:**

*Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)*

*Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr GARSOU, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem  
 - Mme BONNI, Disen - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN,  
 Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET,  
 Séumagne - Mr TEFNIN, ff, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - Mr  
 DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Treœz - Mr LOFFET, ff, Verviers - Mr  
 KLENKENBERG, Province de Liège*

*Commandant : Colonel Quentin GREGOIRE*

*Monsieur Alexandre LOFFET, Bourgmestre de Verviers « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Muriel TARGNION, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.*

*Monsieur Nicolas TEFNIN, Bourgmestre de Spa « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Sophie DELETTRE, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.*

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Mesdames DEJARDIN et STASSEN et Messieurs FYON, HALIN et TEFNIN participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

*Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h13'.*

**Communication(s) :**

- *Relevé des marchés public réalisés*
- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*

**1. Approbation du PV du 15 septembre 2023**

Madame DEJARDIN faire remarquer que le procès-verbal ne mentionne pas le fait qu'elle ait voté « contre » lors du point relatif à la modification budgétaire n°2.

Le Commandant précise que cela est bien repris dans la décision transmise aux autorités de tutelle mais que le PV sera néanmoins modifié.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 15 septembre 2023.

**2. Nouvelle caserne de Verviers – Travaux – CSC et fixation des conditions**

Le Commandant explique qu'un permis modificatif doit être déposé prochainement. En effet, des ajustements ont été réalisés afin de dégager des pistes d'économies sur le coût des travaux.

Le Conseil prend connaissance du planning du dossier et souhaite que l'attribution du marché soit prononcée après la réception du permis modificatif. Cette précision sera transmise au bureau d'architectes AUPA.

Le Commandant précise que quelques adaptations ont été réalisées par rapport au dossier transmis précédemment aux membres du Conseil et les présentent en séance. La liste de ces adaptations sera jointe au dossier.

Le Conseil approuve le cahier spécial des charges et fixe les conditions de marché par procédure ouverte.

**3. Marché public – Service extraordinaire – « Acquisition de tenues de service » - CSC et fixation des conditions**

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

Dès approbation par le conseil, consulter les firmes suivantes :

- SIOEN – Gert Vranckaert : Fabriekstraat, 23 à 8850 ARDOOIE
- AbTechnics : Anwerpsesteenweg, 115 à 2390 MALLE
- DEPAIRON SA : Rue de Limbourg, 77-79 à 4800 VERVIERS

**4. Marché public – Service extraordinaire – « Acquisition d'un véhicule REFIT » - CSC et fixation des conditions**

Suite à la réception d'un courrier anonyme, les Bourgmestres, malgré le fait qu'ils ne cautionnent en aucun cas le principe, souhaitent recevoir des précisions sur l'historique de ce dossier.

Le Commandant fait le point. Les explications précises seront déposées en annexe du présent dossier.

Le Conseil souhaite que les dossier de marchés publics fassent l'objet de plus de vigilance et soient présentés en Conseil accompagnés des avis et validations des groupes de travail et du conseiller en prévention (principe des 3 feux verts).

Le Conseil, à 1 voix « contre » dans le chef de la commune d'Olne, 2 voix d'abstention dans le chef des communes de Limbourg et Plombières et 8 voix « pour » :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

Consulter les firmes suivantes :

- VANASSCHE FFE : Brugsesteenweg, 8 à 8531 HARELBEKE – [kurt.vanassche@vanassche-fire.be](mailto:kurt.vanassche@vanassche-fire.be)
- SOMATI FIE : Industrielaan, 19A à 9320 EREMBODEGEM – [info@somatiefie.be](mailto:info@somatiefie.be)
- FIRE TECHNICS : Solvaylaan 6 à 8400 OOSTENDE - [info@firetechnics.be](mailto:info@firetechnics.be)

**5. Acquisition de sweat pompier – Autorisation de dépense – Service extraordinaire**

Le Conseil autorise l'acquisition de sweat pompier et approuve la dépense pour un montant de 27.769,50 € sur l'article 351/74426-51 présentant un crédit de 120.000 €.

**6. Acquisition d'un véhicule de liaison – Autorisation de dépense – Service extraordinaire**

Le Conseil autorise l'acquisition d'un véhicule de liaison et approuve la dépense pour un montant de 19.455,69 € sur l'article 351/74313-98 présentant un crédit de 50.000 €.

**7. Acquisition d'un mini-bus – Autorisation de dépense – Service extraordinaire**

Le Conseil autorise l'acquisition d'un minibus et approuve la dépense pour un montant de 36.308,71 € sur l'article 351/74311-98 présentant un crédit de 60.000 €.

**8. Acquisition d'équipements radios – Autorisation de dépense – Service extraordinaire**

Le Conseil autorise l'acquisition d'équipements radios, avec accessoires, et approuver la dépense pour un montant de 59.676,78 € sur l'article 351/74425-51 présentant un crédit de 60.000 €.

**9. Acquisition de matériel informatique – Autorisation de dépense – Service extraordinaire**

Le Conseil :

- Autorise l'acquisition du matériel de projection et approuve la dépense pour un montant de 10.181,55 € sur l'article 351/74428-51 présentant un crédit de 40.301,20 € ;
- Autorise l'acquisition de TV pour les écrans d'infos et approuve la dépense pour un montant de 1.294,70 € sur l'article 351/74428-51 présentant un crédit de 40.301,20 € ;

- Autorise l'acquisition des écrans multimédias et approuve la dépense pour un montant de 11.858,00 € sur l'article 351/74428-51 présentant un crédit de 40.301,20 € ;
10. Maintenance auto-échelle – Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Ratification  
Le Conseil ratifie la commande pour la remise en état de l'auto-échelle du poste de Limbourg et approuve la dépense pour un montant de 54.195,90 € sur l'article 351/74501-98 présentant un crédit de 60.000 €.

*La séance publique est levée à 15 heures.*

**PAR LE CONSEIL :**

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX,

Président

